



Acte de signification jamais reçu

Par **nanou**, le **23/03/2011** à **16:48**

Bonjour,

SVP AIDEZ-MOI?

suite à un credit cofidis j'ai appelé huissier car j'ai reçu un courrier pour saisie mobilier, et là la personne de l'étude m'a dit de passer retirer le titre exécutoire.

J'ai été le chercher ce matin, le souci c'est qu'il date du 21/02/2011 et dans l'acte, il y'avait une copie du titre exécutoire qui date de 2008 dont je n'ai jamais reçu ce courrier.

le credit est de 3000 euros et aujourd'hui il est de 5624.00 euros sachant que je règle tous les mois de puis 2008 150.00 euros.

Le souci pour faire opposition il faut 1 mois de délais et là je les ai passé, comment faire svp.

Par **Solaris**, le **28/03/2011** à **00:42**

Bonjour,

Concernant le délai d'un mois pour contester (je suppose pour faire opposition à une ordonnance en injonction de payer), comment s'appelle l'acte du 21 Février 2011 (Signification et commandement?).

Sur le titre exécutoire, il doit être indiqué la manière dont l'acte a été signifié en 2008.

Avec ces éléments, il me sera possible de vous indiquer si vous pouvez former opposition.

Concernant l'opposition, pourquoi voulez-vous former opposition? Si c'est parce qu'elle a augmenté, c'est certainement dû aux frais de procédure et aux intérêts légaux (les intérêts continuent de courir malgré vos versements). En effet, si votre motif d'opposition n'est pas valable, vous risquez de vous faire condamner à une somme supplémentaire.